



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Madame Bety WAKNINE**

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : // (corr. DPC : M. Kreuz)

Réf. NOVA : 15/PFD/1746947 (corr. DU : A. Hancisse)

Réf. CRMS : AA/AH/SBK40041\_660\_Verwée\_Pogge\_Houffalize

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Objet : SCHAERBEEK. Rue Verwée, place Pogge, place de Houffalize, rue de Jérusalem. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public.

Madame la Directrice générale,

Par courrier du 13/08/2020, la CRMS a été interrogée par la Direction de l'Urbanisme sur la demande de permis d'urbanisme relative à l'objet sous rubrique. Ce point a été porté à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 2/09/2020.

La demande concerne le réaménagement de deux espaces publics schaarbeekois, à savoir la place Pogge et la place de Houffalize ainsi que leurs abords, concernés par le « Contrat de quartier durable Pogge ».

Avertie par la Direction du Patrimoine culturel de la présence, au centre de la place Pogge, d'un arbre inscrit comme site sur la liste de sauvegarde – le platane commun protégé par arrêté du 13/07/2009 – la Commission a constaté que la procédure administrative appliquée à la demande ne répondait pas aux dispositions du CoBAT et devait être réorientée. Le dossier devra être traité sous forme d'une demande de permis unique, introduite en bonne et due forme et donnant un caractère conforme à l'avis de la CRMS sollicité dans ce cadre.

La Commission a cependant déjà examiné les documents en assemblée en sa séance du 2/09/2020. Elle se tient à disposition des différents partenaires pour communiquer les considérations formulées collégalement à cette occasion en amont d'une réorientation du dossier selon les procédures ad hoc.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DU : Arnaud Hancisse ; Nancy De Naeyer ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)  
BUP-DPC : Harry Lelièvre, M. Kreutz  
SCRMS : Maxime Badard. ; Carine Vandersmissen

1/1